Signature de la convention de partenariat

entre le Pôle Métropolitain Cap Azur et l'UGAP

Eléments de langage

Des achats mutualisés et plus compétitifs grâce à la signature d'une convention avec l'UGAP

En septembre 2019, le Pôle Métropolitain Cap Azur ralliant 86 villes et collectivités des Alpes-Maritimes signait un 1er partenariat avec l'UGAP.

Pour renforcer une collaboration sur des problématiques communes, notamment sur la gestion des déchets, le transport de personnes et l'informatique tout en tenant compte des critères RSE, Cap Azur a décidé, dans un souci d'économie et d'efficacité, de conclure un partenariat gagnant-gagnant avec l'UGAP. En effet, en adressant à la centrale d'achat public et en misant sur son savoir-faire, le Pôle Métropolitain Cap Azur bénéficie – dans le cadre de commandes groupées -, de prix optimisés, d'une offre immédiatement disponible et sécurisée juridiquement.

4 ans plus tard... pari gagné!

Une convention renouvelée qui atteste ainsi de la capacité de l'UGAP à accompagner sur le terrain les collectivités dans leurs projets stratégiques et mutualisés.

Les commandes d'achats réalisées au cours de cette première convention ont été largement dépassées ! Par exemple, dans le secteur informatique, les commandes ont été multipliées par 2, et par 3 sur le segment mobilité.

La convention de partenariat entre Cap Azur et l'UGAP fait la part belle aux innovations numériques et écologiques : vélos électriques, bus tram, voitures électriques..., le déploiement de la mobilité douce s'est imposé. Les communes ont principalement investi grâce à ce 1er partenariat dans des solutions de mobilité (véhicules industriels et véhicules légers électriques, voierie, le transport de personnes) et dans des solutions informatiques comme des logiciels/ multi éditeurs, infrastructures et Prestations Intellectuelles Informatiques.

Des tarifs plus attractifs pour les petites communes

Cet engagement mutuel entre l'UGAP et Cap Azur s'est avéré essentiel, il a permis aux petites communes membres de bénéficier de tarifs plus attractifs, grâce à la mutualisation des achats portés par le pôle métropolitain Cap Azur.

A propos de l'UGAP

L'UGAP, centrale d'achat public généraliste nationale, est un acteur central de l'achat public dont l'activité globale s'élève désormais à plus de 5,88 milliards d'euros HT en 2022. Elle répond aux besoins de toutes les structures publiques (¹) quels que soient leur taille et leur montant de commandes. L'offre de l'UGAP repose sur près de 3 250 marchés attribués selon les règles de la commande publique. Ses clients peuvent accéder (²) à plus d'un million de références auprès de ses fournisseurs.

L'UGAP, au travers des achats qu'elle réalise, constitue un vecteur dans le champ de la commande publique et du soutien à l'innovation. Plus de 74% de ses fournisseurs sont des PME et ETI. 95% des marchés comportent une disposition RSE. L'UGAP a obtenu le label "Relations Fournisseurs et Achats Responsables", décerné par la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats. Pour en savoir plus : www.ugap.fr

- (1) Ses clients sont les collectivités territoriales, les administrations et les établissements publics de l'Etat, le secteur social et les établissements publics de santé.
- (2) Tout acheteur public qui s'adresse à l'UGAP est dispensé de ses obligations de publicité et de mise en concurrence. Les clients de la centrale d'achat peuvent donc accéder immédiatement avec un simple bon de commande à l'ensemble de son offre.